



Conseil communal
de Chardonne

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

du mardi 20 juin 2023 à 19h00
à la Maison de Commune de Chardonne

<u>Présidence</u> :	M. Pierre-Yves Tribolet
<u>Présents</u> :	40 conseillers sur 49, y compris Monsieur le Président
<u>Excusés</u> :	Stefano Bertolini (CSP), Céline Chappuis (GCI), Anne Ducret (PLR), Francine Ducret (PLR), Cyril Luyet (PLR), Sébastien Mercier (GCI), Laurent Michel (PLR), Nathalie Pellé (CSP), Jean-David Pelot (GCI)
<u>Absents</u> :	/

M. Pierre-Yves Tribolet, Président, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête **Mme Alice Reymond**, vice-syndique, **Mme Leila Hondzo**, secrétaire municipale, **Mme Florence Mouron**, boursière, ainsi que notre huissière **Mme Megane Grin** et souhaite la bienvenue à **M. le Sergent Major Christian Hertzseisen** de Police Riviera.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Les Conseillers ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour suivant, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1. Opérations préliminaires**
Appel nominal
Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023
Lettres et pétitions
- 2. Assermentation de Mme Catherine Cossy (CSP) en remplacement de Mme Sophie Falcy (CSP), démissionnaire**
- 3. Préavis N° N° 16/2022-2023** relatif aux comptes 2022 du Fonds culturel Riviera
- 4. Préavis N° 17/2022-2023** relatif à la gestion et les comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
- 5. Préavis N° 18/2022-2023** sur la gestion et les comptes pendant l'exercice 2022
- 6. Préavis N°19/2022-2023** relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent DDP N° (4451) sur les parcelles actuelles nos 1839, 1840 et 1841 en faveur du chantier naval Casanova ainsi que la demande de crédit de CHF 276'251.- pour les travaux d'équipement de la parcelle privée N° 1841, au chemin de la Paix 10, propriété de la commune de Chardonne
- 7. Préavis N° 20/2022-2023** relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 2'600'000.- à l'EMS La Maison du Pèlerin pour le projet de création d'une garderie dans une partie de leurs locaux
- 8. Préavis N° 21/2022-2023** relatif à une demande de crédit de réalisation de CHF 3'320'000.- pour l'assainissement de chemins à vocation agri-viticoles (AF)

9. Préavis N° 22/2022-2023 relatif à une demande de crédit de CHF 168'033.40 concernant la rénovation et valorisation des places de jeux à la route du Vignoble et Belvédère

10. Elections statutaires

- a. du président pour 2023-2024
- b. du 1^{er} vice-président pour 2023-2024
- c. du 2^{ème} vice-président pour 2023-2024
- d. de 2 scrutateurs pour 2023-2024
- e. de 2 scrutateurs suppléants pour 2023-2024
- f. de la commission de gestion pour l'exercice 2023
- g. de la commission des finances pour l'année 2023-2024

11. Communications du Bureau du Conseil communal

12. Communications de la Municipalité

13. Propositions individuelles

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023

Le procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu.
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Lettres et pétitions :

Le Président donne lecture de la lettre de démission de **Mme Elise Neyroud** (voir annexe).

Le Président donne lecture de la lettre de démission de **Mme Sophie Falcy** (voir annexe).

Le Président a également reçu une lettre politiquement orientée d'un groupe appelé Association suisse WIR concernant la 5G (voir annexe).

Un rapport d'activité de Promove a également été reçu (voir annexe).

Suite à la lettre de **Mme Joëlle Panchaud** lue lors du Conseil communal de mars concernant les gardes parascolaires cette dernière tient à informer le Conseil communal de ses démarches pour l'ouverture d'une crèche (voir annexe).

2. Assermentation de Mme Catherine Cossy (CSP) en remplacement de Mme Sophie Falcy (CSP), démissionnaire

Le Président lit l'art. 5 du Règlement communal et procède à l'assermentation de **Mme Catherine Cossy** (CSP).

Le Président la remercie pour son engagement et lui souhaite la bienvenue au Conseil.

3. Préavis N° 16/2022-2023 relatif aux comptes 2022 du Fonds culturel Riviera

Le Président prie **M. R. Gilliéron**, délégué, de donner lecture des conclusions de la commission intercommunale chargée de rapporter sur cet objet.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** relit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 16/2022-2023** relatif aux comptes 2022 du Fonds culturel Riviera,

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

d'adopter les comptes 2022 du Fonds culturel Riviera.

4. **Préavis N° 17/2022-2023 relatif à la gestion et les comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Le Président prie **M. L-N. Burnat**, délégué à la CIEHL, de donner lecture des conclusions du rapport de la commission intercommunale chargée de rapporter sur cet objet.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 17/2022-2023** sur la gestion et les comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour l'exercice 2022.

5. **Préavis N° 18/2022-2023 sur la gestion et les comptes pendant l'exercice 2022**

Le Président prie le rapporteur de la commission de gestion, **Mme N. Monnier**, de bien vouloir procéder à la lecture du résumé de son rapport.

Elle est remerciée pour la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

Mme C. Neyroud intervient au sujet du rapport de la déchèterie « En Praz-Libon ». Elle s'interroge sur la diminution drastique des tonnages de déchets ainsi que des sacs taxés entre 2021 et 2022. Elle se demande où sont passés ces déchets et s'inquiète de retrouver ces derniers dans la nature.

Mme A. Raymond confirme que la déchèterie a été très stricte par rapport au contrôle des entreprises. Il n'y a pas de problématique de déchets sauvages sur Chardonne. Les gens semblent plus trier leurs déchets.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 18/2022-2023** sur la gestion et les comptes pendant l'exercice 2022,

OUI le rapport de la commission de gestion sur cet objet,

décide à l'unanimité

- a) d'approuver les comptes de la caisse communale, exercice 2022, tels que présentés,
- b) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'année écoulée.

6. Préavis N° 19/2022-2023 relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent DDP N°(4451) sur les parcelles actuelles nos 1839, 1840 et 1841 en faveur du chantier naval Casanova ainsi que la demande de crédit de CHF 276'251.- pour les travaux d'équipement de la parcelle privée N° 1841, au chemin de la Paix 10, propriété de la commune de Chardonne

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances, **M. F. Althaus** de bien vouloir procéder à la lecture des conclusions de son rapport.

Il est remercié pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc, **Mme A. Cornamusaz** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il la remercie également pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe à la votation du préavis

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 19/2022-2023** relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent DDP N°(4451) sur les parcelles actuelles nos 1839, 1840 et 1841 en faveur du chantier naval Casanova ainsi que la demande de crédit de CHF 276'251.- pour les travaux d'équipement de la parcelle privée N° 1841, au chemin de la Paix 10, propriété de la commune de Chardonne,

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

OUI le rapport de la commission des finances,

décide à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à octroyer un droit distinct et permanent DDP N°(4451) sur les parcelles actuelles nos 1839, 1840 et 1841 en faveur du chantier naval Casanova et à entreprendre les travaux d'équipement de la parcelle privée N° 1841,.
2. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 276'251.-,
3. d'amortir cette dépense par prélèvement d'un montant de CHF 100'000.- sur la réserve portée au bilan sous N° 9282.14 « Fonds de réserve routes et chemins », le solde de CHF 176'251.- étant à amortir sur trente ans, sauf mieux,

4. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 276'251.- aux meilleures conditions dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2021-2026, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
5. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet.

7. Préavis N° 20/2022-2023 relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 2'600'000.- à l'EMS La Maison du Pèlerin pour le projet de création d'une garderie dans une partie de leurs locaux

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances, **Mme C. Marclay**, de bien vouloir procéder à la lecture des conclusions de son rapport.

Elle est remerciée pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. Ph. Rosset**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il le remercie également pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

Mme L. Dadgostar voudrait savoir si quelque chose de contractuel va être fait par rapport à ce prêt ou si l'EMS La Maison du Pèlerin pourra faire ce qu'il veut avec ces fonds. Y aura-t-il une visibilité de la part de la commune ?

M. G. Cavin répond qu'un contrat de prêt avec tous les détails va être fait, à savoir l'affectation, le nombre de places, les garanties et le mode de financement par les loyers payés par les quatre communes du Cercle. Il ajoute qu'afin de garantir le remboursement du prêt, les quatre communes du Cercle se sont engagées sur une durée de 20 ans à continuer de placer leurs enfants dans cette garderie.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe à la votation du préavis

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 20/2022-2023** relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 2'600'000.- à l'EMS La Maison du Pèlerin pour le projet de création d'une garderie dans une partie de leurs locaux,

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

OUI le rapport de la commission des finances,

décide à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à prêter la somme de CHF 2'600'000.- à l'EMS La Maison du Pèlerin pour le projet de création d'une garderie dans une partie de leurs locaux,
2. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 2'600'000.- aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2021-2026, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
3. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet.

8. **Préavis N° 21/2022-2023** relatif à une demande de crédit de réalisation de CHF 3'320'000.- pour l'assainissement de chemins à vocation agri-viticoles (AF)

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances, **M. D. Prêtre** de bien vouloir procéder à la lecture des conclusions de son rapport.

Il est remercié pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc, **Mme D. Morel** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il la remercie également pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

Mme C. Neyroud constate que des travaux concernant les murs, murets et stabilisation de la chaussée ne semblent être prévus qu'au chemin de la Bergère. Selon elle, plusieurs autres chemins auraient également besoin de ces travaux.

M. Y. Genton confirme qu'au chemin de la Bergère l'aval du chemin doit être renforcé. Pour les autres chemins ce n'est pas nécessaire. Il s'agit aussi de trancher avec les propriétaires. Certains murs sont communaux, d'autres appartiennent à des propriétaires privés. Dans le cadre du préavis un montant est prévu pour les divers, lequel sera utilisé s'il y a une nécessité de faire quelque chose.

M. P. Decorvet constate que dans les profils types mis à disposition, il s'agit toujours du même pour tous les chemins. Il imaginait une structure renforcée dans les chemins à forte déclivité ou à forts tonnages.

M. Y. Genton répond que les profils choisis correspondent aux normes selon les études des bureaux d'ingénieurs.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe à la votation du préavis

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 21/2022-2023** relatif à une demande de crédit de réalisation de CHF 3'320'000.- pour l'assainissement de chemins à vocation agri-viticoles (AF),

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

OUI le rapport de la commission des finances,

décide à la majorité (1 voix contre)

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de chemins à vocation agri-viticoles (AF),
2. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 3'320'000.-, à amortir sur trente ans, sauf mieux,
3. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 3'320'000.- aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2021-2026, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet.

9. **Préavis N° 22/2022-2023** relatif à une demande de crédit de CHF 168'033.40 concernant la rénovation et valorisation des places de jeux à la route du Vignoble et Belvédère

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances, **Mme C. Marclay** de bien vouloir procéder à la lecture des conclusions de son rapport.

Elle est remerciée pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc, **Mme M. Fort** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

La commission ad hoc propose d'amender le **préavis N° 22/2022-2023** comme suit :

- En refusant l'installation de 5 engins de fitness et sols de propreté en gazon synthétique ainsi que le budget de CHF 42'455.- qui y était alloué, portant le nouveau crédit accordé à la Municipalité pour la rénovation des places de jeu à CHF 125'578.40.
- En acceptant les travaux de réfection des places de jeux pour remettre à jour les structures de jeux, ainsi que les abords de la place de jeux de la Route du Vignoble (barrière, grillage) tel que décrit dans le rapport de la commission.
- En acceptant les deux tables de pique-nique à la Route du Vignoble pour autant que leur structure soit en matière écoresponsable comme du bois tel que décrit dans le rapport de la commission.

Mme A. Raymond a pris note de ce qui a été dit cependant la mixité entre footballeurs et gymnastes au terrain de sport tel que proposée lui semble compliquée.

Mme A-L. Dumas reconnaît que les structures de la place de jeux sont vieilles et méritent d'être rénovées. Cependant elle regrette qu'il n'y ait pas eu une réflexion de fond sur les structures elles-mêmes qui pourraient être modernisées. Elle aurait également souhaité des infrastructures pour les tout-petits.

M. A. Raymond lui répond que le spécialiste des places de jeux a trouvé pertinent de garder les structures actuelles et ainsi de profiter de récupérer ce qui est récupérable.

M. L-N. Burnat précise qu'il n'est pas prévu de démonter toute la structure mais uniquement ce qui n'est plus aux normes.

Mme A. Gilliéron a pu constater que cette place de jeux est déjà intergénérationnelle. En effet, petits-enfants, parents et grands-parents y trouvent un lieu agréable et sécurisé. Des engins de fitness pourraient désécuriser des grands-parents qui sont là avec des tout-petits. **Mme A. Gilliéron** regrette de ne pas avoir eu de plans et souhaiterait une garantie que les arbres seront préservés. Elle rappelle que le chemin d'accès s'affaisse et qu'il y a urgence de rénover cette place d'un point de vue sécuritaire.

Mme A. Raymond lui répond que les arbres seront préservés.

M. B. Marmy regrette l'absence d'une réelle réflexion de fond quant à une revalorisation de ces espaces de jeux pour les enfants. Les structures de jeux datent de 1999-2000. En plus de 20 ans, très peu d'investissements ont été fait. Il aurait souhaité une structure et des matériaux de nouvelle génération. Les CHF 42'455.- pour les engins de fitness qui ne semblent pas être nécessaires pourraient être utilisés dans ce but. **M. B. Marmy** invite l'assemblée à refuser ce préavis pour un nouveau projet plus abouti et pourquoi pas novateur. Concernant les travaux urgents relevés par **Mme A. Gilliéron**, ces derniers pourraient être faits en dehors du préavis.

M. J-Ph. Mouron s'étonne de la dénomination de la place de jeu « Belvédère » au Mt-Pèlerin et demande d'où sort ce nom.

Mme A. Raymond lui répond que c'est la personne qui s'occupe des places de jeux depuis très longtemps qui a utilisé ce nom pour cette place. Elle ne connaît pas l'origine.

M. Ph. Mercier encourage l'assemblée à accepter l'amendement tel que proposé. Il s'offusque que l'on discute pour quelques dizaines de milliers de francs destinés à des places de jeux alors que des millions sont utilisés pour des chemins agricoles.

M. C. Neyroud reconnaît qu'il faut faire quelque chose pour ces places de jeux cependant elle souhaiterait également que ce projet soit repensé pour quelque chose de neuf. Elle pense également que des engins de fitness n'ont pas leur place dans cette place de jeux. Ces derniers risqueraient d'apporter des problèmes avec les petits.

Dans le cadre de cette commission, **M. L-N. Burnat** a eu l'occasion d'échanger avec des mamans et le récit qu'il a eu de ces places de jeux est qu'elle est déjà bien fréquentée. Il n'a pas l'impression que les enfants s'amuse moins bien parce que les structures proposées sont celles qui étaient proposées il y a 50 ans. Il relève qu'il ne s'agit pas d'une console de jeux très vite désuète. Selon lui, ces travaux se justifient uniquement car les structures ne sont plus aux normes.

Mme L. Dadgostar revient sur ce qui a été dit. En effet, elle a constaté que les enfants s'amuse énormément avec des balançoires rondes.

M. B. Marmy souhaite ajouter que dans une place de jeux il n'y a pas que des balançoires, il y a toutes les autres structures. Il pense que les habitudes de jeux des enfants sur une place de jeux ont évolué en 50 ans. Il invite l'assemblée à aller voir d'autres places de jeux dans les communes environnantes lesquelles proposent de nouvelles structures de jeux que nous n'avons pas.

La discussion étant terminée, **le Président** passe à la votation de l'amendement.

**l'amendement est accepté à la majorité
(1 voix contre, 3 abstentions)**

Le Président passe à la votation du préavis amendé.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU l'acceptation de l'amendement du **préavis N° 22/2022-2023**,

VU le **préavis N° 22/2022-2023** relatif à une demande de crédit de CHF 125'578.40 concernant la rénovation et valorisation des places de jeux à la route du Vignoble et Belvédère,

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

OUI le rapport de la commission des finances,

**décide à la majorité
(8 voix contre, 5 abstentions)**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation et valorisation des places de jeux à la route du Vignoble et Belvédère selon amendement,
2. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 125'578.40,
3. d'amortir cette dépense par prélèvement d'un montant de CHF 125'578.40 sur la réserve portée au bilan sous N° 9282.13 « Fonds de réserve places de jeux et sports »,
4. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 125'578.40 aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2021-2026, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
5. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de cette acquisition.

10. Elections statutaires**a. Election du président pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024**

M. D. Prêtre, au nom du CSP, propose **Mme Leïla Dadgostar** pour le poste de Présidente du Conseil communal.

Après un vote à bulletin secret, **Mme Leïla Dadgostar** est élue avec 37 voix.

Le Président la félicite pour son élection.

b. Election du 1^{er} vice-président pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

M. Ch. Volet, pour le PLR, propose **M. Marc Payot** pour le poste de 1^{er} vice-président.

Après un vote à bulletin secret, **M. Marc Payot** est élu avec 37 voix.

Il est félicité pour ce résultat.

c. Election du 2^e vice-président pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Mme C. Marclay propose, pour le GCI, **M. Philippe Durnat** pour le poste de 2^{ème} vice-président.

Après un vote à bulletin secret, **M. Philippe Durnat** est élu avec 39 voix.

Il est félicité pour ce résultat.

Comme l'autorise le règlement du Conseil communal à son art. 82, **le Président**, propose le vote à main levée pour la suite des élections statutaires, proposition acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

d. Scrutateurs pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

sont élus à la majorité (2 abstentions) :

Mme Delphine Morel (PLR)

M. Pierre-Yves Tribolet (GCI)

e. Scrutateurs suppléants pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

sont élus à la majorité (2 abstentions) :

M. Charles Volet (PLR)

M. Philippe Verdan (GCI)

Le Bureau du Conseil communal 2023-2024 sera donc composé de :

Mme Leïla **Dadgostar**, présidente (CSP)

M. Marc **Payot**, 1^{er} vice-président (PLR)

M. Philippe **Durnat**, 2^{ème} vice-président (GCI)

Mme Delphine **Morel**, scrutatrice (PLR)

M. Pierre-Yves **Tribolet**, scrutateur (GCI)

M. Charles **Volet**, scrutateur suppléant (PLR)

M. Philippe **Verdan**, scrutateur suppléant (GCI)

f. Commission de gestion pour l'exercice 2023 (7 membres)

sont présentés par leurs partis ou groupements respectifs et élus à la majorité :

M. Philippe **Mercier** (GCI)

Mme Anne **Gilliéron** (GCI)

M. Pascal **Decorvet** (CSP)

M. Boris **Dufey** (CSP)

Mme Catherine **Cossy** (CSP)

M. Alain **Chapuis** (PLR)

Mme Nicole **Monnier** (PLR)

g. Commission des finances pour 2023-2024 (7 membres)

sont présentés par leurs partis ou groupements respectifs et élus à la majorité :

Mme Céline Chappuis	(GCI)
Mme Catherine Marclay	(GCI)
M. Fabien Althaus	(CSP)
M. Daniel Prêtre	(CSP)
Mme Nathalie Pellé	(CSP)
Mme Francine Ducret	(PLR)
M. Jean-Marc Ducret	(PLR)

Mme C. Marclay informe l'Assemblée que **M. Ph. Verdan** souhaite quitter la commission l'Association Sécurité Riviera (ASR). Le GCI propose **M. H. Wernli** pour le remplacer. Ce remplacement est accepté à la majorité.

11. Communications du Bureau du Conseil communal

Pas de communications.

12. Communications de la Municipalité

M. G. Cavin lit une communication du Réseau Lac qui concerne un futur réseau d'accueil de l'enfance au 1^{er} janvier 2025 (voir annexe).

M. Y. Genton :

- La pose du revêtement au chemin de l'Ecouralaz aura lieu à partir du 21 juin 2023. Suite à cela le pont du funiculaire sera démonté et des discussions sont en cours avec le MOB et la commune de Corseaux par rapport à la répartition des coûts relatifs à ces ponts. En effet, d'autres ponts méritent également des travaux.
- La surveillance et la démarche entreprises contre les véhicules ventouses a porté ses fruits. Des agents de proximité ont pu verbaliser plusieurs contrevenants.

Mme A. Reymond :

- Suite à une erreur de Statistique Vaud la population de Chardonne a passé de 3'195 à 3'192 personnes. Nous avons donc 3 personnes de moins pour 2022.
- Les travaux du temple sont finis à l'intérieur, il manque encore l'extérieur. Les travaux à la chapelle de Pully seront finis début juillet.

13. Propositions individuelles

M. Ph. Mercier a constaté que les places de parc devant l'auberge communale ne sont pas marquées clairement (petits traits noirs sur fond gris). Il arrive donc souvent que les voitures ne se parquent pas correctement supprimant ainsi une place de parc. Il souhaiterait que ces places soient marquées plus clairement.

Concernant le carrefour de Praz-Valey, **M. J-Ph Mouron** demande s'il serait possible de faire un marquage au sol par rapport à la priorité de droite qui est relativement dangereuse. Plus bas, il serait bien de remplacer le « STOP » par un « cédez le passage ».

Concernant les travaux à la Chapelle de Paully **M. J-Ph Mouron** a vu que la route sera fermée pendant deux jours. Il souhaite savoir si un passage a été prévu pour les transports scolaires. Si ce n'est pas le cas, il aurait été préférable de reporter cette fermeture au début de la semaine suivante qui correspond au début des vacances scolaires.

Mme A. Reymond lui répond que la route sera fermée seulement une matinée de 8h à 12h, le 29 ou le 30 juin. Cela dépendra de la météo puisqu'il s'agit de la dépose du clocher.

Concernant le secteur du parking du Défiran, **M. J-Ph. Mouron** croit savoir qu'il y a beaucoup d'arrangements. Il a peur que des choses disparaissent sachant que même la place de jeux / place de pique-nique n'est pas propriété de la commune. Il y a également un petit sentier non officiel utilisé par les promeneurs pour rejoindre le chemin de la Boitaz depuis le parking. Il demande à la Municipalité de faire quelque chose pour officialiser cela de manière à ce que les choses soient dans les règles.

Mme M. Skinner lit à l'assemblée un retour des délégués qui siègent à l'ASICC (voir annexe).

M. Ph. Mercier demande à **Mme M. Skinner** ce qu'est le programme « LIFT » dont elle fait mention dans le rapport lu. **Mme M. Skinner** explique que le programme LIFT existe dans notre établissement scolaire depuis 2017. C'est un programme qui permet à certains jeunes de 10^e et 11^e H d'aller travailler dans des entreprises ou services communaux et de leur permettre de développer d'autres compétences que celles demandées à l'école. Il s'adresse prioritairement aux jeunes étant dans la section VG mais notre établissement essaye d'inclure également des jeunes de VP. Ce programme dure une année et demie avec 3 expériences de 3 mois chacune. A la fin de l'expérience, les jeunes reçoivent un diplôme LIFT qu'ils pourront utiliser lors de leur recherche d'une place d'apprentissage. Ils auront ainsi déjà expérimenté certaines exigences que les entreprises attendent des jeunes apprenti-e-s.

M. B. Marmy s'inquiète de la dissolution du réseau LAC qui risque de tendre encore plus l'offre et la demande. Il trouve cela inquiétant pour les familles de nos communes. Comment les municipalités du cercle voient-elles les choses ?

M. G. Cavin répond à **M. B. Marmy** qu'il y a très peu d'enfants des quatre communes du Cercle qui sont dans la structure de la Tour-de-Peilz.

Pour le reste les quatre communes vont de l'avant. Un consultant a été mandaté pour créer un futur réseau. L'idée est d'aller le plus vite possible et le plus consciencieusement possible pour la création de ce nouveau réseau.

Mme C. Neyroud revient sur une question posée durant la séance de décembre concernant la disparition des arbres vers la place Cendrillon, derrière le parking. Elle souhaitait savoir pourquoi ces arbres ont été enlevés et s'ils allaient être replantés.

Mme A. Reymond lui répond qu'à l'endroit où les arbres se trouvaient les voitures tapaient régulièrement dedans. Ils ont donc été déplacés et replantés. La Municipalité réfléchit à mettre autre chose à la place.

Suite à l'acceptation du préavis concernant les places de jeux, **Mme C. Neyroud** souhaite suggérer de remplacer une des deux balançoires par un gros panier balance.

M. Ph. Verdan a constaté qu'à la place de jeux de la Baume (terrain de foot) les buts qui avant étaient fixes et qui sont désormais amovibles tombent sous l'effet du vent. Il trouve le côté amovible de ces buts pratique mais dangereux pour les enfants.

Mme A. Reymond prend note et fera le nécessaire.

Mme C. Cagnard rebondit sur les propos de **M. Ph. Verdan**. Elle propose de repenser ce terrain qui est très fréquenté avec une réflexion un peu plus large à ce sujet.

Mme A Reymond lui répond qu'il y a le projet d'améliorer ce terrain.

Mme A-L. Dumas a constaté plusieurs fois que sur la route du Vignoble le ramassage du papier ne se fait pas. Le papier est mis dans un container vert. Elle se demande s'il faudrait apposer un autocollant avec la mention « papier » pour que ce soit plus clair.

Mme A. Reymond a pris note.

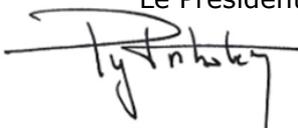
Mme Leïla Dadgostar prend la parole et félicite le **Président** sortant pour son travail exemplaire durant cette année législative (voir discours en annexe).

Le Président souhaite rendre hommage au papa de Gilbert Cavin, François Cavin décédé récemment et demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence.

La parole n'étant plus demandée, et s'agissant de son dernier Conseil communal en tant que Président, **M. Pierre-Yves Tribolet** remercie l'assemblée pour sa bienveillance et pour tout ce qu'elle lui a apporté. Il remercie également la secrétaire pour l'avoir secondé durant cette année de présidence et se réjouit d'être présidé par **Mme L. Dadgostar** dans un style tout différent du sien.

La séance est close à 21h30.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

Le Président  La Secrétaire 



Pierre-Yves Tribolet **Valérie Schnyder**

- Annexes :
- Copie de la lettre de Mme Elise Neyroud
 - Copie de la lettre de Mme Sophie Falcy
 - Lettre Association suisse WIR – 5G
 - Rapport d'activité Promove
 - Copie de la lettre de Mme Joëlle Panchaud
 - Amendement préavis N° 22/2022-2023
 - Communication du Réseau Lac – M. Gilbert Cavin
 - Retour des délégués de l'ASICC – Mme Madeleine Skinner
 - Hommage à M. Pierre-Yves Tribolet

Elise Neyroud
Chemin de la Gay 4
1801 Le Mont-Pèlerin

Au Conseil Communal de Chardonne

Le Mont-Pèlerin, le 19 juin 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,
Chers collègues,

Pour faire suite à mon élection à la Municipalité de ce dimanche 18 juin, je vous confirme, par la présente, ma démission du Conseil Communal avec effet immédiat.

Ces deux années passées à travailler avec vous m'ont permis, entre autres, de comprendre la très grande importance d'une communication transparente entre la Municipalité et le Conseil Communal pour le bon déroulement des projets et une gestion efficace de notre Commune.

J'ai pris énormément de plaisir à m'investir dans ce rôle en collaborant et partageant avec vous tous et je me réjouis de continuer cette collaboration dans ce nouveau poste au sein de la Municipalité.

En vous souhaitant de bons et fructueux débats ce soir et toujours, je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseiller Communaux, chers collègues, mes meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a cursive 'Neyroud'.

Elise Neyroud

Sophie Falcy
Rue de la Demi-Lune 2
1803 Chardonne
076 516 28 16

Monsieur le Président du conseil
communal
Rue du Village
1803 Chardonne

Chardonne, le 5 avril 2023

Démission du conseil communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers du conseil communal de Chardonne,
Monsieur le Syndic et membres du conseil municipal.

Par la présente, je vous informe de ma démission du conseil communal de Chardonne pour des raisons personnelles.

Je vous remercie pour les échanges chaleureux ainsi que pour les connaissances que j'ai pu acquérir durant cette période de législature.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes meilleures salutations.

Sophie Falcy





Schweizerischer Verein WIR
Association suisse WIR
Associazione Svizzera WIR
Swiss Association WIR

P.P. CH-3600 Thun, Post CH AG
Schweizerischer Verein WIR, 3619 Eriz (BE)

Eriz, 03.04.2023

Au conseil communal
Administration communale
Rue du Village 19
Case postale 17
1803 Chardonne

Questionnements sur la garantie légale dans l'exécution des nouvelles installations mobiles adaptatives 5G

Chère présidente de la commune,
Cher président de la commune,
Chères conseillères et chers conseillers communaux,

Le groupe d'aménagement cantonal de Berne (GAC) organisait fin 2022 pour les autorités communales chargées de délivrer les permis de construire un séminaire intitulé « Téléphonie mobile - un état des lieux pour les communes ». L'objectif était de renforcer la sécurité juridique lors de l'application des dispositions du droit de la construction et de l'environnement pour la nouvelle génération de téléphonie mobile 5G, très controversée.

Il n'est pas présomptueux de constater dès aujourd'hui que cet objectif n'a pas été atteint et que la non garantie légale a été renforcée par ce séminaire, en particulier par les déclarations et informations des différents intervenants et intervenantes.

Nous vous laissons volontiers découvrir les explications de monsieur Daniel Laubscher (LAUBSCHER plannetzwerk) à ce sujet. Ayant exercé moult fonctions en tant qu'aménageur local / urbain et aménageur du territoire, monsieur Laubscher bénéficie d'une longue expérience professionnelle en rapport avec l'implémentation de toutes les générations de téléphonie mobile.

Il tient avant tout à remettre en question le développement précipité, non coordonné et en partie illégal de la dernière génération de téléphonie mobile et à initier de meilleures planifications de réseaux informatiques, moins irradiants et plus sûrs, auprès des communes. Ceci pour la simple raison que l'on consomme environ dix fois moins d'énergie lorsqu'un film est visionné via un câble en fibre optique que s'il l'est via la téléphonie mobile. Guy Parmelin, en sa fonction de conseiller fédéral, a récemment prié les opérateurs de téléphonie mobile d'apporter leur contribution à la pénurie d'électricité.

Ce sont les communes qui sont compétentes en matière de planification et de construction sur leur territoire. Elles peuvent créer des conditions-cadres optimales pour les installations d'infrastructure IT à l'aide des moyens de l'aménagement local communal et de la législation sur la construction.

Le passage à l'action nécessite une reconnaissance de la complexité de la matière et du défi. Les autorités communales compétentes doivent notamment être conscientes de leur mission et de leur responsabilité dans l'exécution des installations de téléphonie mobile dans le cadre de la procédure amenant aux permis de construire.

Comme vous pouvez le constater dans les explications, en annexe, de monsieur Laubscher sur l'entretien commun entre l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) et les différents participants au séminaire du GAC, le bilan est décevant. L'ordonnance d'exécution litigieuse est appliquée malgré l'absence de mesures et de contrôles et l'obligation de permis de construire est en partie contournée. Cela peut-il être légal ? Évidemment, pas seulement le canton de Berne mais tous les cantons, sont concernés.

Compte tenu de l'inexistence de la garantie légale et des mesures prescrites non effectuées ou impossibles à effectuer pour les antennes adaptatives, et en particulier de l'impossibilité de contrôler et de mesurer les intensités de champ plus élevées moyennées, l'autorité communale doit se demander si sa mission de police des constructions, qui consiste à veiller à la protection de la population (principe de précaution) contre les rayonnements nocifs, lui permet d'autoriser dès maintenant cette technologie 5G adaptative.

Contrairement à ce que les opérateurs de téléphonie mobile, le canton et la Confédération, et surtout les médias, font croire aux autorités communales, celles-ci n'ont aucune possibilité d'action ou de décision en matière de téléphonie mobile. C'est plutôt le contraire qui est vrai. **Les communes sont toujours l'autorité compétente en matière de police des constructions et de permis de construire.** Dans certains cas, la préfecture fait office d'autorité directrice conformément à la loi de coordination. **Cependant, la police des constructions locale et les plans d'aménagement locaux et d'affectation relèvent dans tous les cas de la compétence de la commune.**

Nous espérons que ces informations et celles contenues dans l'annexe vous permettront de vous familiariser avec l'ensemble de cette thématique.

Tout en nous tenant à votre disposition pour répondre à vos questions et vous conseiller, nous vous adressons, Chère présidente de la commune, Cher président de la commune, Chères conseillères et chers conseillers communaux, nos salutations les plus cordiales.



Christian Oesch, Président

Association suisse WIR

Boîte postale 0
CH-3619 Eriz BE

christian.oesch@vereinwir.ch
+41 79 329 2448

Annexe :

Explications de LAUBSCHER plannetzwerk



5G



Laubscher
plannetzwerk.

L'Office de l'environnement et de l'énergie induirait-il en erreur les autorités communales ?

Le 9 décembre 2022, le Groupe d'Aménagement Cantonal de Berne (GAC) organisait pour les autorités chargées de délivrer les permis de construire un séminaire intitulé «Téléphonie mobile - un état des lieux pour les communes» au Schlossgut de Münsingen. À cette occasion, le service compétent de l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) en matière de rayonnement non ionisant fournissait également des informations sur la nouvelle technique de téléphonie mobile adaptative, très controversée. Dans les discussions et documents qui ont suivi, Laubscher plannetzwerk a accusé l'OEE d'induire en erreur et de contourner les autorités compétentes en matière de permis de construire communaux, voire même de mener une administration illégale.

Lors d'un entretien commun entre l'OEE et les différents participants au séminaire du GAC ont été relatés les reproches de tromperie ainsi que de contournement des communes en tant qu'autorité d'octroi des permis de construire. De cette discussion sont issus les points suivants, reconnus par tous:

- Dans le cas de la procédure de bagatelle, il s'agit d'une dispense de l'obligation d'obtenir un permis de construire (annonce à l'OEE uniquement). La possibilité d'opposition des riverains touchés n'est pas accordée. **Les personnes concernées n'ont donc aucune possibilité de faire opposition.**
- Dans le canton de Berne, en particulier dans les zones agricoles, **environ deux tiers de toutes les antennes adaptatives ont été autorisées illégalement dans le cadre d'une procédure de bagatelle ou ont été exemptées par l'OEE de l'obligation d'obtenir un permis de construire** (cas précédent : Jaberg). Or, dans la zone agricole, une autorisation exceptionnelle est nécessaire en plus du permis de construire selon les articles 24 et suivants de la loi sur l'aménagement du territoire.
- Dans le canton de Berne, 1081 antennes sont exploitées en service radio 5G. Dont 421 avec des antennes adaptatives (état au 30.11.2022).
- Les communes (autorité de police des constructions) sont compétentes pour le rétablissement de l'état légal. Pour ce faire, **il faut exiger des exploitants la mise hors service des antennes mises en service de manière illicite ainsi que le dépôt ultérieur d'une demande de permis de construire.**



- En Suisse, plus de vingt mille sites de téléphonie mobile sont déjà en service. **K-Tipp a révélé que 20% d'entre eux dépassaient et ne respectaient pas les valeurs limites de rayonnement fixées par l'ordonnance fédérale.**
- L'OEE confirme que les dispositions d'exécution de la Confédération ont modifié le mode de mesure selon l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) et qu'il peut en résulter des intensités de champ (rayonnement) **jusqu'à trois fois plus élevées dans les LUS (lieux à utilisation sensible), et ce de manière limitée dans l'espace et dans le temps.** Mais c'est la Confédération, et non le canton, qui est responsable de cette « astuce administrative ». De même, la méthode de mesure intégrale serait visiblement insatisfaisante. Malgré tout, l'OEE n'a pas d'autre choix que d'appliquer ces recommandations d'exécution.
- **L'OEE confirme ne pas encore avoir effectué de mesures de contrôle pour les antennes adaptatives.** Les prévisions (extrapolations) selon la fiche de données spécifiques au site ont suffi pour l'exécution et l'autorisation des antennes adaptatives. Il est toutefois prévu qu'en 2023 déjà environ cinq mesures de contrôle indépendantes d'antennes adaptatives auraient lieu dans le canton de Berne. Au besoin, l'OEE pourrait également exiger des mesures de réception.
- **Plusieurs tribunaux administratifs cantonaux constatent que le remplacement d'antennes existantes par des installations adaptatives nécessite obligatoirement un permis de construire.** Ce n'est pas le cas du canton de Berne. Celui-ci se réfère à une décision récente (31.01.2023) du tribunal administratif (précédent) et à la loi bernoise sur les constructions. Dans certains cas, le remplacement d'une antenne adaptative n'est pas essentiel au sens de l'ORNI malgré la modification et est couvert par le permis de construire existant pour les antennes conventionnelles. Il convient de noter que le jugement cité par l'OEE (100.2020.305U) stipule expressément que le remplacement d'une antenne conventionnelle par une antenne adaptative n'est possible que dans le cadre d'une procédure de bagatelle, si la puissance d'émission et l'intensité de champ dans les LUS restent à peu près les mêmes que lors du dernier permis de construire. **Si le facteur de correction est appliqué, il en résulte, selon le tribunal administratif, une augmentation de la puissance d'émission et des intensités de champ. Cela nécessite un permis de construire et il existe un intérêt de protection juridique pour les riverains concernés.** Dans ce cas, la demande de permis de construire doit être publiée en bonne et due forme.
- L'OEE s'excuse pour sa propre lettre aux communes du 31 janvier 2022, dans laquelle il était affirmé que **«le remplacement d'antennes conventionnelles par des antennes adaptatives continue de nécessiter dans tous les cas une procédure ordinaire de permis de construire».** Il s'agit d'une erreur de formulation.
- L'OEE et le directeur du GAC recommandent aux communes d'établir une planification directrice concernant la coordination des sites de téléphonie mobile des différents opérateurs ainsi que l'harmonisation avec la desserte en fibre optique. Une planification habile et coordonnée entre les opérateurs permet d'optimiser et de réduire le nombre de sites. **Il n'est pas non plus contesté que l'approvisionnement par fibre optique nécessite beaucoup moins d'énergie que la téléphonie mobile et contribuerait à économiser de l'électricité dans l'approvisionnement informatique.**



Pour tout renseignement (indication des sources), pour toute question ou transmission des décisions de justice, procès-verbaux, documents, etc. utilisés, nous nous tenons à votre disposition.

Kontakt:

Laubscher plannetzwerk
 Daniel Laubscher
 Kreuzgasse 16 | 3294 Büren an der Aare
 032 351 01 19 / 079 958 08 01
 daniel.laubscher@plannetzwerk.ch | www.plannetzwerk.ch



Laubscher
 plannetzwerk

QUI SOMMES-NOUS?

Promove est l'organisme officiel dédié au développement économique de la région Riviera-Lavaux. Soutenue par les 13 communes de son territoire ainsi que par plus de 300 entreprises membres, l'association est reconnue par le canton au titre de la Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE). Nos missions sont d'intérêt public et nous ne poursuivons pas de but lucratif.

Veiller à la prospérité de la région...

création de valeur / emplois de proximité / investissements
...au service de la qualité de vie de ses habitants.

2022 - Une année singulière

À l'échelle internationale, les tensions géopolitiques, la crise énergétique et la subite hausse de l'inflation ont constitué un **contexte particulièrement complexe pour l'activité économique en 2022**. Plus localement, les entreprises ont également vu se concrétiser la crise démographique attendue : le passage à la retraite d'une génération importante laissant pratiquement tous les secteurs d'activités en manque de collaborateurs.

Dans ce contexte chargé, et en marge de l'activité usuelle selon nos **4 axes stratégiques**, Promove a maintenu plus que jamais des contacts étroits tant avec les responsables d'entreprises qu'avec les représentants des collectivités publiques, jouant son rôle d'**interface** afin de contribuer à **l'échange d'information et à la compréhension mutuelle** des besoins et enjeux actuels.

Promotion économique exogène

Prospecter, renseigner et accompagner les entreprises suisses et internationales envisageant une implantation dans la région.



En 2022, Promove a maintenu la diffusion régulière d'une **campagne de promotion exogène** sur divers supports, mettant en valeur les atouts uniques de notre région en tant que site d'implantation.

L'association a également poursuivi sa collaboration avec les Chambres de commerce internationales, notamment la CCI France-Suisse, participant en particulier à une série de rendez-vous dans le cadre du **Forum sur l'implantation en Suisse**.

Accompagnement à la réalisation de projets économiques

Renseigner et accompagner les porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises, de manifestations ou d'infrastructures à valeur ajoutée.



Dans le cadre de son « Guichet entreprise », Promove a répondu aux demandes de **122 porteurs de projets** en 2022. Les sollicitations émanant tant de **sociétés déjà installées** dans la région que de personnes projetant **l'implantation, la création ou la reprise d'une entreprise**.

Depuis le printemps 2022, ce service s'est enrichi d'une **permanence mensuelle à Vevey**, au sein de l'espace de coworking *The Workhub*, traduisant la volonté de Promove d'être au plus proche des porteurs de projets et entreprises, sur l'ensemble de son territoire.

En complément des entretiens-diagnostic et du service d'accompagnement, « **Les RDV Exports** » ont à nouveau été proposés



Assemblée Générale Promove

Jeudi 1^{er} juin 2023, 18h30 au Château de Chillon.

Événement ouvert à tous sur inscription.

tout au long de l'année, au travers de 4 sessions. En partenariat avec des experts de la région, des **rencontres individuelles** sont ainsi proposées, chaque trimestre et à prix réduit, afin d'accéder à des conseils relatifs tant à la stratégie marketing, qu'à la gestion comptable et aux aspects juridiques... l'objectif étant de renforcer les chances de succès des futurs entrepreneurs.

Sur le plan statistique, la **dynamique entrepreneuriale** a à nouveau été particulièrement forte dans la région en 2022 avec un solde annuel établi à **+235 entreprises** (2021 : +236, 2020 : +120) inscrites au registre du commerce.



Concernant les **subventions liées à la LADE**, pour lesquelles Promove agit en tant que référent régional, **8 projets** ont été soutenus en 2022, à hauteur de CHF 580'000.-. À ce montant viennent s'ajouter les subventions directes aux entreprises, dans le cadre du programme cantonal de soutien, soit CHF 387 072.- pour **17 entreprises** de la région. Le total des subventions LADE à fonds perdu en faveur de la région Riviera-Lavaux s'élève donc à **CHF 967 072.-**.



Soutien au tissu économique

Être proactif envers les besoins et enjeux des entreprises. Servir d'interface dans leurs relations avec les autorités. Stimuler le réflexe régional dans les relations d'affaires.



La problématique de la **disponibilité de locaux et terrains** est depuis plusieurs années un thème récurrent. Dans ce cadre, le **Portail de l'immobilier d'entreprise**, en partenariat avec les professionnels de la branche, a de nouveau apporté son soutien aux entreprises en recherche d'espaces avec des mises à jour régulières de la plateforme, une veille de l'offre et le traitement des demandes émanant des entreprises.

Dans le domaine des conditions-cadres, et considérant la tension croissante sur le marché du travail, Promove a maintenu son engagement en faveur de la **formation professionnelle** via le programme de cours d'appuis pour apprentis AppApp. Le bilan 2021/2022 est positif avec **82 apprentis bénéficiaires du programme**.



2022 a également été marquée par un retour progressif à la normale post-covid-19 sur le plan de l'organisation d'événements. Cela s'est traduit par la **réintroduction des rendez-vous phares** de l'association, en présentiel, tels que les deux Petits Déjeuners de l'Économie, la présentation des résultats de l'enquête conjoncturelle et la 3^e édition des Mérites de l'Économie Riviera-Lavaux. L'occasion de **riches rencontres et échanges entre acteurs économiques et institutionnels de la région**.

Cette année a également vu l'organisation d'un événement thématique voulant répondre à un enjeu toujours plus important dans la région : le **Forum Économique Régional : Urbanisme & Construction**. Réunissant plus de 60 personnes au mois de juin au Modern Times Hotel à St-Légier, cette réunion, où plusieurs experts ont présenté certains dossiers importants (révision de la LAT, marchés publics...), visait à **favoriser le dialogue et la collaboration entre les acteurs économiques du secteur et les responsables communaux** en charge de ces thématiques.



Développement régional

Veiller à la compétitivité de la région en matière d'accueil et de développement d'entreprises. Promouvoir des conditions-cadres propices à la création de valeur.

Des terrains pour les PME artisanales et industrielles

Développement d'un nouveau parc d'activités à Blonay-St-Léger, offrant des possibilités de croissance locale et qualitative aux entreprises régionales du domaine secondaire, dans un cadre paysager privilégié et au bénéfice d'une accessibilité optimale.

Le projet du futur **Parc d'Activités de la Riviera** a franchi une nouvelle étape importante en 2022 : après plusieurs séances d'information et d'analyse par les commissions, le **Conseil communal de Blonay-St-Léger a adopté le nouveau plan d'affectation du site de la Veyre-Derrey** avec près de 70% de voix en faveur du projet lors de sa séance du 28 juin 2022.

Suite à l'adoption du plan d'affectation, les travaux urbanistiques se sont poursuivis avec la préparation des actes notariés en vue de la **mise en œuvre du nouveau parcellaire**, ainsi que l'**étude d'ingénierie relative au futur Chemin du Chapon**. En collaboration avec la ville de Vevey et les services cantonaux, les réflexions quant à la **voie de mobilité douce** qui desservira le futur parc d'activités, depuis la halte « Château d'Hauteville » de la ligne MVR jusqu'à Gilamont et la gare de Vevey, ont également été poursuivies.

Concernant le futur **développement immobilier**, la ville de Vevey, propriétaire de deux des trois lots, et l'association « **Groupement d'entreprises Veyre-Derrey** », qui réunit plusieurs PME régionales intéressées à développer leurs activités sur ce site, se sont rencontrées à plusieurs reprises en vue de **préciser les enjeux et attentes mutuelles**, notamment quant à la procédure de développement et aux modalités d'un éventuel futur **droit de superficie**. De son côté, le groupement d'entreprises a mandaté une **analyse détaillée des besoins** permettant de préciser la programmation des futurs locaux.

Un tourisme respectueux et créateur de valeur

Élargissement de l'offre touristique et renforcement du positionnement des atouts phares de la destination visant à prolonger la durée moyenne de séjour de nos hôtes et à mieux gérer la saisonnalité.

Enjeu d'importance pour l'économie touristique régionale, le projet de sécurisation et de **rénovation du Centre de Congrès de Montreux** a franchi de nouvelles étapes importantes en 2022. En matière de **gouvernance**, la commune de Montreux, propriétaire du bâtiment et actionnaire unique de la société d'exploitation, a posé plusieurs jalons importants au printemps. Au mois de mai, dans la foulée d'une communication précisant la **vision politique** et confirmant la volonté de **soutenir le développement de l'économie touristique**, la municipalité a notamment repris les rênes de l'organe décisionnel, le Conseil d'administration de CCM SA. Un signal fort quant à son implication et sa prise de responsabilité dans ce dossier.

Sur le **volet financier** également, 2022 a été une année chargée. À l'occasion du bouclage des comptes 2021, un « **fonds conjoncturel** » doté de **5 millions de CHF** a ainsi pu être constitué en vue de pallier l'augmentation des matières premières nécessaires à la réalisation des projets en cours, notamment la rénovation du 2m2c. À l'automne, c'est un préavis octroyant **9 millions de CHF pour les frais du maître d'ouvrage et des travaux connexes** au projet qui a été adopté. Enfin, durant le dernier trimestre, des échanges avec le Canton ont été menés en vue d'étudier la possibilité d'une révision du soutien LADE octroyé en 2019, tenant compte de l'évolution conjoncturelle et de potentiels projets complémentaires liés à l'optimisation énergétique du bâtiment.

Concernant les travaux eux-mêmes, l'étape clé a été l'**octroi du permis de construire en milieu d'année**. Ceci permettant d'entrer dans la **phase d'appel d'offres puis d'adjudication des mandats** d'entreprise durant le 2^e semestre. En parallèle, **plusieurs groupes de travail** ont mené des réflexions tout au long de l'année sur des éléments coordonnés au projet, tels que, par exemple, la **future marque**, le mode de **gouvernance et d'exploitation au terme des travaux** ou les **infrastructures provisoires** à prévoir durant la période de fermeture. **Le début des travaux est prévu en août 2023.**

Les entreprises de Chardonne en 2022

	Inscriptions		Réactivation*	Radiations			État au 31.12
	Création	Arrivée		Départ	Cessation d'activité	Faillite	
Individuelle	2	3	0	0	5	0	65
S.A.	4	4	0	0	0	1	42
S.A.R.L.	5	3	0	5	0	1	73
S.N.C.	0	0	0	0	0	0	1
Autres	0	0	0	1	0	0	16
Sous-total	11	10	0	6	5	2	197
Total	21			13			

FOCUS SUR...

Les Mérites de l'Économie Riviera-Lavaux



Organisés tous les 2 ans à l'initiative de Promove, les Mérites de l'Économie Riviera-Lavaux mettent en lumière les acteurs qui font le dynamisme de la région. Ce prix de l'économie, destiné à l'ensemble des entreprises de la région Riviera-Lavaux, quelle que soit leur taille, récompense **ceux qui par leurs initiatives, leur énergie et leur engagement stimulent l'économie régionale.**

Pour cette 3^e édition, ce sont près de 60 dossiers qui ont été analysés par les membres du jury.

Les **6 entreprises lauréates** ont été révélées le 17 novembre 2022 lors de la **Soirée de remise des Mérites de l'Économie Riviera-Lavaux qui s'est tenue au 2m2c**. Ce sont plus de **500 personnes** issues des milieux économiques ainsi que les représentants des autorités cantonales et communales, qui ont fait le déplacement afin d'applaudir les finalistes et lauréats.

VIE DE L'ASSOCIATION



34 entreprises ont rejoint le réseau de Promove en 2022, lequel compte **plus de 350 membres et partenaires** au 31.12.2022.

Après deux années marquées par la crise sanitaire, l'Assemblée Générale Ordinaire de Promove, menée par son président Stéphane Pommaz, a pu se tenir sous sa forme habituelle le jeudi 9 juin 2022 au Château de Chillon, en présence de près de 200 personnes. Membres et partenaires ont pu découvrir un panorama des activités de l'association et des projets développés en 2021.

Au printemps, les locaux de Promove ont bénéficié d'une **rénovation importante** visant à **améliorer l'isolation thermique et phonique** tout en donnant « un coup de jeune » à nos surfaces. Les visiteurs sont ainsi désormais accueillis dans un cadre nettement plus agréable et moderne.

	Chardonne	Région
Solde annuel	+8	+235

Sources: FOSC et RC (analyse établie par Promove sur la base du relevé quotidien des mouvements. Des écarts peuvent apparaître en raison de traitements différés ou corrections)

*Réactivation: cas particulier des entreprises qui sortent d'une procédure de faillite pour reprendre une activité normale.

Chère et cher membre du Conseil Communal,

Le 28 mars, je vous faisais part de mon inquiétude par rapport aux solutions de gardes existantes dans le cercle de Corsier. Suite à la diffusion de ce message, plusieurs parents, conseillers communaux et grands-parents me contactaient pour me transmettre leur soutien, faisant face, eux aussi, à cet épineux sujet.

En novembre 2022, une motion a été déposée pour étudier l'ouverture de OnDine 3 semaines en été. Dans une entreprise suisse, le nombre de vacances s'élève à 4 ou 5 semaines. Ajouté à cela ces 3 semaines, nous atteignons de justesse la moitié des 14 semaines de vacances scolaires. En bref, cela ne couvre pas les besoins de la majorité des familles.

J'ai donc rédigé un courrier à l'attention des 4 communes et au comité de direction de l'ASICC réclamant une étude pour l'ouverture d'une garde parascolaire pendant 8 des 14 semaines de vacances scolaires. Je l'ai ensuite partagé à mes contacts qui l'ont partagé à leur tour. En deux semaines et demie, ce courrier a été approuvé et co-signé par 118 personnes résidant dans l'une des 4 communes du cercle et dont les enfants sont ou seront très prochainement scolarisés.

A la date du 6 juin, les quatre communes ont accusé réception de mon courrier et m'ont informé que l'ASICC se chargerait de me répondre.

Cette même action a été menée par l'APE en septembre 2022 dans les communes de Blonay-St-Légier-La Chiésaz. Les autorités compétentes ont pris cette démarche très au sérieux, et soutenu par le conseil communal, les moyens nécessaires ont été débloqués :

- Pour ouvrir une crèche de 33 places pour fin 2023
- Pour ouvrir une UAPE de 120 places pour l'été 2024

Tout le monde semble conscient du besoin de solutions de garde pré et parascolaire, mais est-ce que tout le monde a conscience de son urgence ? En voici un bref aperçu avec quelques témoignages de parents domiciliés sur l'une des 4 communes du cercle :

L. est infirmière avec des horaires irréguliers et a 3 enfants. Jusqu'ici, l'ASICC a été d'accord d'accueillir ses enfants de manière irrégulière. Mais depuis la rentrée 2023, l'ASICC n'est plus d'accord de se montrer flexible même avec les professionnels de la santé et a réclamé une inscription en jours fixes. Dans quelques mois, elle devra donc faire ainsi et personne ne sortira sur son balcon l'applaudir...

P. et son mari ont dû attendre 18 mois avant d'avoir une place en crèche. Durant cette attente, ils ont redoublé de créativité pour garder et faire garder leur enfant. Lorsque les grands-parents ne pouvaient pas se rendre disponibles, P. travaillait sur les places de jeux ou au zoo de Servion où elle a pris un abonnement ! Une fois, ils ont même dû faire venir un proche d'Amérique en raison de déplacements professionnels tombés aux mêmes dates.

Les parents monoparentaux sont aussi très inquiets face au manque d'infrastructures. Se retrouvant seul à élever leur enfant, ils doivent redoubler d'efforts pour organiser et anticiper les solutions de garde les jours où tout va bien comme les jours de maladies, d'imprévus ou de vacances scolaires ou de crèche.

Les solutions de garde pré et parascolaire ne doivent plus être considérées comme un plus ou comme un joli slogan le temps des élections communales comme en 2020. Elles doivent être une priorité car elles sont indispensables à la grande majorité des familles. Aujourd'hui, les beaux logements familiaux de nos communes ne se louent plus ou ne s'acquièrent plus avec un seul salaire !

La politique familiale étant ce qu'elle est en Suisse, je suis persuadée que lorsque les familles recherchent un bien, elles ne s'arrêtent pas à son portail. Elles s'intéressent aussi à la mobilité, à la vie locale et aux infrastructures sociales et scolaires existantes. Les solutions de gardes pré et parascolaire représentent donc des critères décisifs dans la location ou l'achat d'un bien.

Alors, prenons exemple sur nos communes voisines pour répondre aux besoins des habitants et pourquoi pas devenir, nous aussi, des communes attractives !

Les 117 parents qui ont co-signé le courrier à l'attention des communes et du comité de direction de l'ASICC et moi-même croisons les doigts !

A très vite !

Joëlle, Philippe, Sarah, Margot, Pauline, Nicolas et beaucoup d'autres parents

PS : si vous souhaitez prendre connaissance du courrier envoyé à l'attention des communes et du comité de direction de l'ASICC, je le joins à ce message.

Joëlle Panchaud
Route de Châtel 9C
1803 Chardonne

Chardonne, le 15 mai 2023

Objet : Solution de garde parascolaire durant les vacances scolaires

Chers membres du comité de direction de l'ASICC,
Chères municipalités du cercle de Corsier,

Maman de deux enfants (3,5 ans et 4 mois), je travaille comme 78% des femmes domiciliées dans le canton de Vaud¹².

Il y a 4 ans, j'ai fait le choix de rester active car :

- Mon salaire représente une part importante dans le budget de mon ménage
- Mon emploi me plaît
- Et parce qu'en 2023, une femme a (devrait avoir) le droit de concilier vie professionnelle et vie de famille

Lors de la présentation préscolaire en janvier dernier, nous avons été de nombreux parents à apprendre qu'il n'y avait :

- Aucune solution de garde parascolaire pendant les 14 semaines de vacances
- Aucune garantie que notre enfant soit scolarisé dans l'établissement le plus proche de notre résidence

A l'annonce de ces deux informations, un vent de stress a soufflé dans beaucoup de ménages. Comment allons-nous faire garder nos enfants pendant une grande partie des vacances scolaires ? En effet, tous les ménages n'ont pas :

- 14 semaines de vacances par année
- 2 parents sous le même toit (15% des familles sont monoparentales dans le canton de Vaud³)
- Des parents travaillant à horaires réguliers
- Des grands-parents ou des proches à proximité, disponibles et en bonne santé pour garder nos enfants

Durant plusieurs années, les communes de Chardonne, Jongny, Corsier et Corseaux se sont reposées sur Vevey et le Réseau Reve. Conséquence : un retard considérable dans la mise en place de structures d'accueil pré et parascolaires dans nos communes. Les promoteurs immobiliers n'ont, eux, pas perdu de temps dans la construction de nouveaux logements familiaux. Pour n'en citer que deux :

¹ https://www.unil.ch/files/live/sites/egalite/files/pdf/Chiffres_Egalite-2022_web.pdf

² <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-finances-et-de-lagriculture-dfa/statistique-vaud/actualites/news/i-marche-du-travail-femmes-et-meres-plus-souvent-actives-quil-y-a-vingt-ans>

³ ³ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Publications/Numerus/Numerus-HS-2020_Famille.pdf

- Les Collines de Jongny avec 86 logements (2020)
- En Chardonna avec 34 logements (2022)

Le postulat déposé en novembre 2022 pour l'ouverture de OnDine 3 semaines en juillet dès 2024 est un début mais ne couvre pas les besoins de la majorité des familles. Dans une entreprise suisse, le nombre de vacances s'élève à 4 ou 5 semaines. Ajouté à cela ces 3 semaines, nous atteignons de justesse la moitié des 14 semaines de vacances scolaires.

C'est pour cette raison que nous avons besoin que l'étude du postulat porte sur minimum 8 semaines par an pour une mise en place dès 2024.

En fonction depuis quelques années, la structure OnDine dispose déjà de locaux et d'une équipe professionnelle. Alors pourquoi ne pas en profiter et l'ouvrir davantage durant les vacances scolaires ?

En tant qu'habitant/e de l'une des communes du Cercle et parent, nous estimons que l'accueil pré et parascolaire devraient devenir une priorité pour nos municipalités et plus seulement un argument « sexy » brandit lors des élections.

En vous remerciant pour l'attention portée à notre courrier et en espérant que de bonnes nouvelles nous parviendront très bientôt, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Signature des 118 parents

Chardonne, le 12.06.2023

Proposition d'amendement concernant le préavis n°22/2022-2023 relatif à une demande de crédit de CHF 168'033.40 concernant la rénovation et valorisation des places de jeux à la Route du Vignoble et Belvédère

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

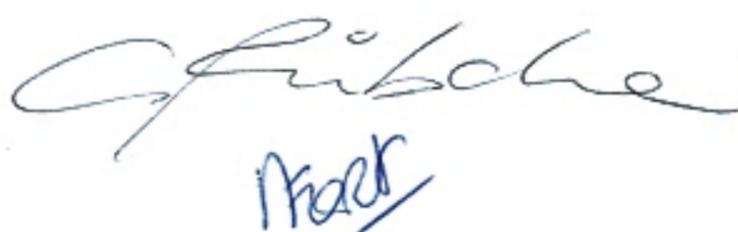
La commission *ad hoc* concernant le préavis n°22/2022-2023, bien que favorable à la rénovation des places de jeu, est défavorable à l'installation de de 5 machines de fitness pour adultes à la place de jeu de la route du Vignoble pour un montant de CHF 42'455. En effet, la susdite commission trouve de nombreux défauts à ces installations :

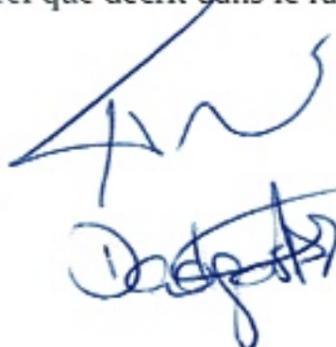
- a) L'espace prévu afin de placer les engins est jugé insuffisant, créant une importante proximité entre les différents modules et par conséquent les usagers. Nous trouvons à cette disposition un certain manque de confort et d'intimité dans l'effort.
- b) Dans ce parc de jeu de la route du Vignoble, l'espace de verdure devant les bancs, où devraient être installées ces machines de fitness, est le dernier espace suffisamment vaste pour accueillir un petit groupe, jouer à la balle, en somme s'étaler un peu. On regretterait de tant remplir cette place de jeu que tous s'y sentent à l'étroit.
- c) L'installation des machines en bordure du terrain rendrait inintéressante l'utilisation des bancs qui se trouvent juste derrière, coupant toute vue sympathique sur notre magnifique paysage, puisque obstruée.
- d) Nous avons réfléchi à diminuer le nombre de modules de fitness à placer sur le terrain (de 5 à 3 par exemple) mais avons tranché que le nombre de machines proposé (5) est justifié pour permettre un fitness complet. Cependant, l'espace disponible étant trop petit, il serait préférable de ne rien mettre du tout plutôt que deux-trois modules sans cohérence.
- e) La susdite commission est sensible à la préservation des parterres naturels et de leur importance dans le développement, la sensibilisation et l'éveil de nos plus jeunes. Elle souhaite ainsi préserver la parcelle de belle pelouse fleurissante prévue à l'installation des machines de fitness.
- f) Le projet tel que présenté favoriserait la mixité entre jeunes et anciens, l'apprentissage intergénérationnel, en incitant les plus âgés à venir se défouler sur les machines de fitness. Dans cette perspective, certains modules tels que présentés ne nous ont pas semblé adéquats, notamment la barre de traction.
- g) Les installations sont jugées très chères, nous partageons tous et toutes une inquiétude commune que personne ne s'en serve.
- h) La commission juge que l'installation d'engins sportifs est un sujet important. Les implications sociales et environnementales, notamment en termes de préservation des espaces et du paysage, doivent être bien étudiées afin répondre à une réelle demande. Il a été évoqué de placer, à la limite, ces machines près du terrain de football de La Baume, où cela ferait plus de sens. Il nous semblerait préférable de ne pas mélanger cette installation de machines de fitness à la rénovation des structures de jeu et d'en faire un projet à part.

En conclusion, et en raison des arguments évoqués ci-dessus, la susdite commission vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à amender le préavis n°22/2022-2023 relatif à une demande de crédit de CHF 168'033.40 concernant la rénovation et valorisation des places de jeux à la Route du Vignoble et Belvédère de la manière suivante:

- En refusant l'installation de 5 engins de fitness et sols de propreté en gazon synthétique ainsi que le budget de CHF 42'455 qui y était alloué, portant le nouveau crédit accordé à la Municipalité pour la rénovation des places de jeu à CHF 125'578.00
- En acceptant les travaux de réfection des places de jeux pour remettre à jour les structures de jeux, ainsi que les abords de la place de jeux de la Route du Vignoble (barrière, grillage). Tel que décrit dans le rapport de la commission.
- En acceptant les deux tables de pique-nique à la Route du Vignoble pour autant que leur structure soit en matière écoresponsable comme du bois. Tel que décrit dans le rapport de la commission.

Les membres de la commission *ad hoc*


Maer





**Aux Conseils communaux des
Communes partenaires du Réseau LAC**

La Tour-de-Peilz, juin 2023

Communication - Nouveaux réseaux pour l'accueil de l'enfance au 1^{er} janvier 2025

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Suite à la dissolution du « Réseau REVE » le 30 juin 2021 causée par le départ de la ville de Vevey, les communes de La Tour-de-Peilz, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey et Jongny ont mis en place le Réseau LAC, réseau transitoire reconnu par la FAJE, afin de garantir la continuité des prestations pour les bénéficiaires.

La convention qui lie les communes au Réseau LAC arrivera à échéance au 31 décembre 2024.

Nous vous informons par ces lignes que les communes partenaires du Réseau LAC, à défaut d'avoir trouvé l'unanimité au sein des Communes partenaires, ont décidé que le réseau actuel ne sera pas reconduit.

Ainsi au 1^{er} janvier 2025, le Réseau LAC sera remplacé par deux réseaux d'accueil de l'enfance :

- Un réseau pour les communes du cercle de Corsier (Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny)
- Un réseau pour la commune de La Tour-de-Peilz

Les exploitants actuels, soit la Fondation des structures d'accueil de l'enfance de La Tour-de-Peilz, l'Association scolaire intercommunale du cercle de Corsier et l'Accueil familial de jour maintiennent leurs activités sous la même forme jusqu'au 31.12.2024.

Toutes les informations quant à la suite et les formes que prendront les réseaux au 1.1.2025 vous seront communiquées en temps voulu, soit en fin d'année 2023.

Nous vous assurons que nous mettons tout en œuvre pour que la transition se fasse dans les meilleures conditions et que nos nouvelles organisations nous permettent de développer au mieux l'accueil des enfants dans nos communes respectives.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

POUR LE RESEAU LAC

Le Président

La Répondante opérationnelle



Vincent Bonvin



Josiane Zonca

13. Propositions individuelles

Retours des délégués siégeant à l'ASICC

Séance du 30 mars 2023

1. Le préavis no1/2023, relatif au rapport de gestion et aux comptes 2022 de l'ASICC avec la conclusion de la Coges d'approuver le budget, a été voté à l'unanimité après certaines demandes de clarification :
 - Une forte augmentation des achats de produits alimentaires a été remarquée. (aspect comptable, le 50% d'écart est une simple erreur d'écriture).
 - Le calcul du nombre d'élèves pris en compte est en août 2021, date de l'entrée scolaire et non de l'année comptable. Il est préférable de garder le système actuel et éviter ainsi une déstabilisation entre ce qui est facturé en acomptes selon le budget. Une statistique peut être envisagée.
 - Très grande difficulté d'anticiper de manière précise l'arrivée des futurs élèves (augmentation des zones d'habitation). Une projection a été faite sur une durée de 8 ans.

Comptes 2022 de l'Association

En résumé, les comptes 2022 de l'Association présentent :

Un total de charges de	CHF 7'750'423
Un total de revenu	<u>CHF 1'238'116</u>
d'où un montant à charge des Communes	CHF 6'512'307 (arrondi)
	=====

2. Suite au postulat déposé à la séance du 23 novembre 2022 par 5 délégués de l'ASICC, attente du Codir sur la direction que prendra le futur réseau. Période de négociation.
3. Le Codir transmet qu'il y a un besoin urgent d'engager du personnel supplémentaire afin de pouvoir venir en aide au secrétariat général. Avec 2 structures supplémentaires au niveau du préscolaire, le secrétariat général arrive à bout de ressources.
4. Augmentation des effectifs du chœur l'Enchanteur des écoles de Corsier et environs avec 85 chanteurs.
5. A la KAF de Corsier. Engagement de deux personnes : 1 animatrice jeunesse à 25% dès le 1.12.2023 et une intendante à 26% dès le 1.3.2023.

Séance du 13 juin 2023

1. Après invitation par l'ASICC, présentation par M. le Préfet des compétences du Codir, de la Coges et du CI.
2. Le centre d'accueil de réquérants qui ouvrira à l'avenue Reller et l'augmentation du nombre de réquérants mineurs non accompagnés, risque de mettre sous pression notre établissement scolaire.
3. En juin la présentation du programme LIFT a été faite auprès de tous les élèves de 9^{ème} H. Une soirée a suivi et il y a un très grand intérêt. 19 élèves souhaitent y participer. Raison pour laquelle, une demande auprès des délégué.e.s et des membres des municipalités a été faite pour essayer de trouver d'autres places de travail hebdomaires pour novembre 2023 et janvier 2024.
4. Election du bureau et de la Coges.
5. Transmission de 2 nouvelles offres d'emploi et de deux à repourvoir dans le milieu socio-éducatif ainsi que celle d'une assistante administrative.
6. Lecture d'une pétition adressée aux Municipalité du cercle et plus particulièrement à celle de Corsier concernant une demande pour un accueil des enfants durant les vacances scolaires. L'ASICC a été chargée d'en donner réponse.

Chardonne, le 20 juin 2023

Cher Président,

C'est une immense joie pour moi que mon premier discours officiel soit en ton honneur.

En effet, tu fais partie (excuse-moi pour le tutoiement, mais dans ce cas c'est un témoignage d'affection et d'appréciation et non pas un manque de respect quel qu'il soit envers ta personne ou ta fonction). Je disais donc, en effet tu fais partie de ces personnes qui marquent, par de nombreux aspects de leur personnalité et en ce qui me concerne ce sont uniquement des aspects positifs que j'ai eu la chance de pouvoir constater.

Ton humanité, ta bienveillance, ton caractère ouvert, chaleureux, accueillant et jovial. Ta riche culture, le plaisir que tu as à la partager en totale humilité, ton verbe irréprochable, ton impartialité, ton engagement, ainsi que le peu, voire l'absence de jugements que je t'ai entendu émettre depuis que nos chemins se sont croisés, et cela envers qui que ce soit, m'ont définitivement acquis à ta cause et ont fait que tu resteras quelqu'un que j'apprécie sincèrement et que je respecte entièrement.

Il est rare de croiser des gens avec autant de qualités que les tiennes! Une occasion pour moi de plus de te remercier, car grâce à tous ces traits de caractère si vertueux, tu arrives encore à me faciliter la tâche pour écrire mon discours!

Qqn à dit... (j'avoue que je ne sais plus qui!) On ne se rappellera pas ton nom, ni de ce que tu as fait ou de ce que tu as dit, mais on se rappellera de la façon dont tu nous as fait nous sentir.

Rien n'est plus vrai en ce qui te concerne.

Tu m'as fait me sentir la bienvenue.. au sein du Conseil Communal... au sein du Bureau du Conseil... au sein de ta maison, de ta famille et au sein de notre beau village de Chardonne. Tu fais assurément partie de ces personnes qu'on y croisent et qui profitent à son embellissement et sans doute aussi un peu à sa renommée.

J'en profite également pour te remercier, au nom de tous les membres du Conseil pour ton dévouement plus qu'efficace et de la contribution irréprochable que tu as apporté à notre Commune et à ses habitants. Mes collègues du CSP et moi-même, profitons également de cette occasion pour vous remercier, le GCI et toi-même, d'avoir accepté de prendre la présidence du Conseil une année plus tôt que ce qui était initialement prévu, afin de me laisser un peu plus de temps pour trouver mes marques en tant que nouvelle conseillère communale.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, que je n'aurai pas le temps d'énumérer ici, je te remercie! En mon nom et au nom de chacune des personnes présentes ou absentes ce soir.

Un dernier mot pour te dire que nous sommes et serons à tes côtés dans ces moments où la vie a apparemment décidé d'être moins clément avec toi. On espère être capable d'être aussi dignes, fiables et présents à tes côtés que tu l'as toujours été aux nôtres.

Nous souhaitons que le vent dissipe rapidement les nuages qui obscurcissent ton ciel et que l'on puisse profiter encore longtemps ensemble d'apéritifs... arrosés de tes bons vins de Bourgogne! Euh... de Chardonne!

Un très sincère et chaleureux Merci de la part de nous tous, Monsieur le Président!